PROJET D’ETABLISSEMENT

Cachet / Accord du directeur :

**2020-2023**

**FICHE ACTION 2020**

**ÉTABLISSEMENT DE LA PROVINCE :  Îles  Nord**  **Sud**

Nom de l’établissement : COLLEGE LOUIS LEOPOLD DJIET BOURAIL

Nature de la demande :  Création Reconduction

|  |  |
| --- | --- |
| **Ambition** |  |
| **Développer l'identité de l'Ecole Calédonienne** | * Construire une citoyenneté ouverte et responsable |
| * Renforcer l'éducation culturelle artistique et scientifique |
| * Développer la connaissance de l'histoire, de la culture et des langues des communautés de la Nouvelle-Calédonie |
| **Considérer la diversité des publics pour une école de la réussite** | * Garantir à chaque élève, de l’école jusqu’au lycée, l'acquisition d'un socle de connaissances, compétences et valeurs |
| * Construire un parcours individuel de formation et d'orientation adapté à chaque élève et développer des stratégies d'apprentissage adaptée à leurs potentialités et à leur difficulté |
| * Favoriser l'innovation pédagogique |
| * Réduire les inégalités ou les écarts de performance selon les origines sociales ou culturelles, géographiques, de genre |
| * Vaincre le décrochage Scolaire |
| **Ancrer l'Ecole dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève** | * Développer les liens avec les familles et les partenariats institutionnels |
| * Veiller au maintien d'un environnement scolaire propice au bien-être et à la réussite des élèves et des personnels |
| * Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance |
| **Ouvrir l'Ecole sur la région Océanie et le Monde** | * Ouvrir l’établissement au monde économique, social, coutumier et associatif, et à l’international |
| * Développer la pratique des langues et la connaissance des cultures étrangères |
| * Développer la mobilité des élèves et des personnels en renforçant les partenariats à l’international |
| * Promouvoir le développement des usages du numérique et des nouvelles technologies dans les apprentissages et pour les élèves |

|  |
| --- |
| **1 -Intitulé de l’action :** Lutter contre le décrochage scolaire |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **2 –Diagnostique, objectif recherché, compétences travaillées :** | | | | |
| \*Un gtrand nombre d’élèves ont du mal à poursuivre leur scolarité du début jusqu’à la fin de l’année scolaire.  Ils s’absentent alors de l’établissement en fournissant des motifs inacceptables ou non excusables .  D’autres arrêtent leurs études puis les reprennent sous la mencace des sanctions (scolarité cahotique).  Plusieurs élèves dans tous les niveaux par manque de motivation ou par ennui et donc qui ne suivent pas (ou plus) les cours correctement, empêchent les autres élèves de travailler. Le nombre d’exclusion temporaire de cours ou de colle pour travail non fait ou perturbation des cours ne cesse d’augmenter.  \*L’objectif recherché est de lutter contre ces comportements qui la plupart du temps se terminent par le décrochage de l’élève  \*Lutter aussi contre l’absentéisme perlée source aussi de décrochage scolaire.  \* Trouver d’autres voies et d’autres solutions pour faire en sorte que l’élève ne decroche pas , reprenne confiance en lui, se remotive et reste à l’école ou reprenne une scolarité normale.  \*Eviter les sanctions qui peuvent inciter l’élève à decrocher à force d’être exclus temporairement ou mis en dehors des cours. | | | | |
| **3 -Descriptif de l’action, dispositif (prenant en compte EPI, AP, EE, TPE, activités périscolaires…) :** | | | | |
| Mettre tout en œuvre pour chaque élève puisse poursuivre sa scolarité jusqu’en fin de 3e et ci-possible avec une orientation et son Diplôme national du brevetou son Certificat de formation Générale (CFG)  **La lutte contre le décrochage scolaire et le désœuvrement de nos jeunes est une action collective qui doit être portée par l’ensemble des membres de la communauté scolaire.**  Eviter et combattre l’absentéisme scolaire au quotidien. Chaque jour, dés 8H15, mobiliser un adjoint d’éducation pour appeler les parents des élèves signalés comme absents sur pronote par les enseignants.  Entretien téléphonique du CPE avec les parents dont l’enfant présente un grand nombre d’absences injustifiées.  Convocation au bureau du CPE des parents des enfants qui persistent à être absents pour rappel de l’obligation d’instruction des enfants de moins de 16 ans et des mesures qui sont prises à l’encontre des contrevenants.  Visite au domicile des parents des élèves absentéistes, qui refusent de répondre aux convovations du collège, de l’assistant social rattaché à l’établissement.  Implication des enseignants dans le dispositif de lutte contre l’absentéisme et le décrochage scolaire tout au long du processus. De la saisie jusqu’au signalement . Travailler en étroite colaboration avec nos partenaires hors éducation(Gendarmerie, MIJ, RIMAP-NC, RSMA, SCALP(syndicat des commerçants, artisans, profession libérales, entreprises, patentés), Mairie, APEJ…).  Signalement systématique au vice -rectorat des élèves en infraction (plus de 10demi-journées mensuelles ) après avoir épuisé tous les moyens réglementaires possibles pour tenter de de leur faire reprendre une scolarité normale  Suivi des ’élèves en grande difficulté ou réfractaires par le GOPR (groupement d’observation et de prévention des ruptures scolaires)(ex celllule de veille).  Mis en application des outils et dispositifs proposés par le vice rectorat pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire dans le cadre des statuts des EPENC à savoir : Le dispositif alternatif relais, le dispositif d’alternance , l’immersion par convention dans un autre établissement scolaire . Travailler également avec la mairie et la MIJ de Bourail, qui proposent eux aussi, un dispositif pour lutter contre le décrochage scolaire par la découverte d’entreprises.  Pour ceux et celles qui sont à bout de souffle voire en souffrance et qui ont l’âge,(14ans) proposer des stages de découverte des entreprises, sur une semaine et/ou, une immersion dans les ateliers de notre SEGPA.  Mise en œuvre du projet vie scolaire dont une large place est faite au « Vivre ensemble », **à l’amélioration du climat de l’établissement**. Plusieurs actions sont proposées pour réduire les violences, (verbales et physiques), combattre le manque de respect, le harcèlement silencieux dans la cour, les incivilités, etc. | | | | |
| **4 – Critères d’évaluation, indicateurs de réussite :** | | | | |
| Le taux d’absentésme mensuel par classe et de l’établissement . Le nombre de rapport des professeurs.  Le nombre de sanction donnée pour exclusion temporaire de la classe .Le nombre de signalement pour manquement à l’assiduité scolaire .Les mesures prises par le vice-rctorat à l’encontre des élèves signalés en manquemenet d’assiduité. Le climat scolaire, l’ambiance dans les cours et la cour. Le nombre de stage de découverte en entreprise . Le nombre de décrocheurs. Le nombre de cas traité par la cellule harcèlement,et la cellule médiation par ses pairs. Le nombre d’exclusion temporaires de l’établissement. | | | | |
| **5- acteurs** | Nom | Prénom | Grade | Discipline |
| Pilote de l’action | **BEGE** | **JEANNY CLAUDE** | **CPE** | **Education** |
| Autres participants  - Les profeseurs principaux  - les parents d’élèves(APE)  - **l’ensemble de la communauté éducative** | DRESCHER  CAMINADE  NEPAMOINDOU | Yann  Xavier  Sandra | Asistant social  COPSY  Directrice SEGPA | sociale  orientation  SEGPA |

|  |  |
| --- | --- |
| 6- Niveau des élèves concernés | Nombre |
| Tous les niveaux | Tous les élèves concernés par le décrochage. |

|  |
| --- |
| **7 -** **Partenaires extérieurs sollicités :**  (Nombre et qualité)Mairie, Gendarmerie, BPDJ, Police municipale, SCALP(syndicat des commerçants, professions libérales et patentés de Bourail), cellule décrochage et suivi des élèves du vice-rectorat, (Magali Bomtempo), Etablissements scolaires du pays, entreprises et société de la commune et du pays, DECLIC, Agence pour l’emploi(Province sud), autorités coutumières de l’aire ajê Aro et du district de Ny, petit chef de la tribu de Pothé, SEM Mwe Ara, CAP de poé, CASADO, internat provincial, |
| Durée prévue de l’action ou fréquence : Toute l’année scolaire et traitement au cas par cas. |